

**SERVICE MINIMUM DANS LES ECOLES :
PAS TOUCHE AU DROIT DE GREVE !**

Apparu confusément en juillet autour du débat sur les transports, le service minimum dans les écoles primaires est devenu clairement en septembre un objectif pour le ministre de l'Education nationale.

Les sujets de tension n'étaient-ils pas assez nombreux en cette rentrée scolaire placée sous le signe des retraits massifs d'emplois ? Il faut croire que non, puisque le ministre a jugé bon de rajouter désormais celui du droit de grève.

Soucieux des conditions de scolarité des élèves et conscient des difficultés des parents, le SE-UNSA a toujours considéré la grève comme un ultime recours à n'utiliser qu'après échec de toutes les procédures de dialogue.

Pour autant, le SE-UNSA rappelle que cette liberté compte parmi les critères permettant de juger du caractère démocratique d'une société. Pour notre syndicat, les plus de 300 000 enseignants du 1^{er} degré ne sauraient être exclus de ce droit fondamental reconnu par la constitution à tous les citoyens.

Le SE-UNSA n'est pas hostile à l'organisation de garderies. Mais, dès lors qu'en cas de grève, le principe d'un accueil obligatoire par des enseignants serait retenu, cela signifierait remettre automatiquement en cause leur droit de grève.

Le SE-UNSA appelle donc le ministre à bien peser ses propos et ses actes. Il l'appelle à commencer par mettre en oeuvre l'actuelle réglementation qui privilégie le dialogue social pour prévenir les conflits. S'il s'engageait à l'appliquer, et notamment à engager des négociations dans la période d'un préavis de grève, il innoverait utilement en devenant l'un des premiers ministres de l'Education nationale à tout simplement respecter la loi...

Paris, le 3 Septembre 2007

Luc BERILLE
Secrétaire Général SE-UNSA